

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CHARNAY

Enquête publique unique portant sur la révision avec examen conjoint n°1 du PLU

Par arrêté n° 2023-063, le Maire de Charnay a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision avec examen conjoint n°1 du PLU

A cet effet, Monsieur Didier GENEVE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Jeanne COURTIER commissaire enquêtrice suppléante par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

L'enquête unique se déroulera à la mairie de Charnay du **8 novembre 2023** au **9 décembre 2023** à **12h00** aux jours et heures habituels d'ouverture au public (**mardi, jeudi et samedi de 10h00 à 12h00, mercredi et vendredi de 15h à 17h30**).

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur tiendra les permanences suivantes en mairie de Charnay les :

- **mercredi 8 novembre 2023 de 15 h 00 à 18 h 00**
- **mercredi 22 novembre de 15 h 00 à 18 h 00**
- **samedi 9 décembre 2023 de 9 h 00 à 12h 00**

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et formuler oralement ses observations auprès du commissaire enquêteur durant ses permanences et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête prévu à cet effet. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au Commissaire enquêteur par courrier à la Mairie de Charnay ou par courriel (enquetespubliques@charnay-en-beaujolais.fr), mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Cet avis est affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage habituels de la commune.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, l'approbation de la révision avec examen conjoint n°1 du PLU sera réalisée par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire,
Laurent DUBUY